

COMpte-RENDU du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne

Séance du jeudi 9 août 2018

Par convocation en date du 2 août 2018, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, au lieu ordinaire des séances, le neuf du mois d'août deux mille dix-huit à 11h00 sous la Présidence de Monsieur Paul LIONS.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 5

Nombre de délégués suppléants présents : 1

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de votants : 6

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Madame	Marie-Josèphe	CAPINIELLI	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur	Paul	LIONS	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur	Vincent	ORABONA	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur	Maurice	PARIGGI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	POLI	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur	Jean-Marie	SEITE	Communauté de communes Calvi Balagne

Délégués Excusés :

Monsieur	Attilius	CECCALDI	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur	Jean-Baptiste	CECCALDI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	GUIDONI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	François-Marie	MARCHETTI	Communauté de communes Calvi Balagne

Présent sans voix délibérative :

Monsieur	Lionel	MORTINI	Communauté de communes L'Isula Balagna
----------	--------	---------	--

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 10 juillet 2018
3. Reconduction de la plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat (du 18/11/2018 au 17/11/2019)
4. Appel à manifestation d'intérêt ANPP : Jeux Bordier
5. Questions diverses :
 - TEPCV : relance du marché relatif aux formations pierre sèche
 - Questionnaires SCoT : validation des supports de communication
6. Calendrier : réunion du 11 septembre 2018 à 9h00 pour la présentation de l'avant-projet de la voie verte

A été nommée secrétaire de séance : Madame Marie-Josèphe CAPINIELLI

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 10 juillet 2018

Monsieur le Président présente pour approbation le compte-rendu du Comité Syndical en date du 10 juillet 2018. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le compte-rendu du Comité Syndical du 10 juillet 2018.

Les précédents comptes-rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :

http://www.pays-de-balagne.fr/Comite_Syndical_page_94_1,391.htm

Reconduction de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique de l'Habitat

Délibération n°2018/022

Le Président rappelle que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Balagne déploie depuis le 1er septembre 2016, une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat sur son territoire, afin de concilier à la fois la rénovation de l'habitat dans le respect de ses caractéristiques patrimoniales, l'amélioration de la qualité de vie des habitants et l'accompagnement et le soutien des entreprises locales du BTP.

Le Président ajoute que la convention de financement entre l'ADEME et le Pays de Balagne, signée le 16 novembre 2015, s'étend sur la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 et que le contrat de travail du chargé de mission habitat durable arrive à échéance le 18 novembre 2018.

Considérant que l'opération de thermographie aérienne, présentée au public fin mai 2018, devrait générer de nouvelles opérations de rénovations énergétiques de l'habitat, le Président propose aux membres du comité syndical de reconduire la plateforme pour une durée d'un an.

Le plan de financement pour la période allant du 18 novembre 2018 au 30 novembre 2019 s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Poste de chargé de mission habitat durable (salaires, charges, déplacements)	44 500 €	CPER (Ademe/CdC)	55 000 €
Matériel informatique et mobilier	4 000 €		
Pilotage et communication	6 500 €	Autofinancement	14 000 €
Action de communication et événementiel	14 000 €		
Total	69 000 €	Total	69 000 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le principe de reconduction de la PLREH du pays de Balagne pour une durée d'une année allant du 18/11/2018 au 30/11/2019 et le plan de financement indiqué ci-dessus
- Charge le Président de déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse.
- Autorise le Président à signer tous les documents et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Appel à manifestation d'intérêt ANPP : Jeux Bordier

Pas de délibération

L'ANPP et les éditions Jeux Bordier, spécialisées dans les jeux de société, s'unissent pour développer un nouvel outil ludique pour la promotion des territoires.

Vingt jeux de pays ont été déjà créés, notamment en Bretagne. Il s'agit d'un plateau de jeu qui représente le pays avec l'ensemble de ses communes. Chaque participant part de sa commune et parcourt le pays en répondant aux questions de géographie, histoire, patrimoine etc.

C'est un excellent moyen d'appropriation et de promotion du territoire pour les habitants, les scolaires, la diaspora et les amoureux de la Balagne.

La réponse à cet AMI sera à adresser au plus tard le 21 septembre 2018 sous forme d'un dossier présentant le territoire et son patrimoine culturel, historique, patrimonial, culinaire, culturel ...

Le Comité Syndical apprécie favorablement l'intérêt de ce jeu adapté au territoire du pays de Balagne. Il s'interroge cependant sur la quantité minimale d'édition fixée à 2500 exemplaires qui semble très importante et peut-être difficile à écouler. Le plan de financement doit également être affiné. Seul le

PETR du pays de Balagne peut se porter candidat à cet AMI, cependant, il faut réunir 45 000 € en fonds propres + 5 000 € de participation des partenaires. Le PETR ne disposant pas de fonds propres, ce sont les Communautés de Communes qui devront abonder à hauteur de 22 500 € chacune puis vendre, via leurs Offices de Tourisimes Intercommunaux, au moins 900 jeux chacune au prix conseillé de 24,90€ . Les 700 jeux restants pourraient être offerts aux écoles de Balagne et aux partenaires qui ont participé.

Les deux directeurs des OTI de Balagne seront sollicités pour donner leur avis sur ces questions.

Questions diverses

Fin de la consultation relative à l'organisation de formations amateurs sur la restauration d'ouvrages en pierre sèche

Le Président expose au comité syndical que dans le cadre de l'avenant à la convention de transition énergétique du 12 décembre 2016, l'action n°3 s'attachait à la préservation de la biodiversité et des paysages. Une opération de formation d'un public amateur sur la restauration d'ouvrages en pierre sèche a été programmée pour un montant estimé de 10 000 €.

Il rappelle qu'une première consultation publique a été lancée le 12 avril 2018 sur la plateforme dématérialisée « accesmapa.fr » et sur le site internet du Pays de Balagne. Aucune réponse n'est parvenue dans les délais, soit avant le vendredi 25 mai 2018.

Le comité syndical du 6 juin 2018 avait décidé de relancer le marché en envoyant directement 3 consultations aux organismes de formations par courrier recommandé avec accusé de réception.

Ces courriers ont été envoyés le 3 juillet 2018 à l'attention des établissements suivants :

1. sarl Projets, 20220 Aregno
2. Greta de la Haute-Corse, Lycée Paul Vincensini, rue de la 4ème DMM, 20600 Bastia
3. BAO Formation Corse, 10 rue du Général Fiorella, 20000 Ajaccio (courrier retourné adresse inconnue le 5/07/2018)
4. Coopérative sud concept, avenue Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio

Une seule réponse a été reçue dans les délais, avant le vendredi 27 juillet 2018, du Greta. L'offre financière du prestataire est de 2000€ par session de formation de 2 jours. Soit 6000€ pour 3 sessions.

Le cahier des charges stipule qu'un des deux formateurs devra obligatoirement être titulaire du diplôme du CQP ouvrier professionnel en pierre sèche. Or, dans la proposition, il n'y a qu'un seul formateur non titulaire du CQP mais ayant une expérience professionnelle significative.

Cette réponse n'est pas conforme aux exigences de l'appel d'offre.

Le comité syndical décide de relancer le marché en modifiant le cahier des charges et en envoyant directement 3 consultations à ces organismes de formations par courrier recommandé avec accusé de réception.

L'essentiel est de maintenir l'obligation qu'un des deux formateur ait un diplôme reconnu par la profession. La politique menée par le territoire du pays de Balagne depuis de nombreuses années, nous oblige à avoir ce haut niveau d'exigence. Afin de faciliter les échanges avec les organismes de formation, le cahier des charges indiquera que la mise en concurrence pourra faire l'objet d'une négociation.

Gouvernance du PETR du pays de Balagne

M. Paul LIONS informe les membres du comité syndical, qu'il a écrit le 1^{er} août 2018 au Préfet de la Haute-Corse pour lui soumettre sa démission. Il rappelle que lors de son élection, le 25 janvier 2017, il avait pris l'engagement que la présidence du Pays de Balagne sera une présidence d'alternance et qu'il cédera la Présidence à la communauté des communes Calvi Balagne à mi-mandat.

De nouvelles élections seront programmées le 31 août 2018, après acceptation du Préfet.

Concernant le GAL

M. Jean-Marie SEITE rappelle que la candidature du territoire de la Balagne a été retenue officiellement le 1er avril 2016 par le comité régional de sélection pour la programmation Leader 2014-2020 pour «développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne ».

Il précise que ce programme a connu, un retard important dans le conventionnement qui est intervenu seulement le 27 novembre 2017.

Lors de la réunion avec les services techniques de la Collectivité de Corse, qui est l'autorité de gestion du programme, le lundi 28 mai 2018 à Corte, nous nous sommes rendu compte que des erreurs subsistaient dans la rédaction des fiches actions et sur les plans de financement qui sont annexés à la convention de mise en œuvre du programme Leader. Ces erreurs doivent faire l'objet d'une correction par la rédaction d'un avenant à la présente convention.

La CdC s'était également engagée à payer, avant la fin de l'année, le fonctionnement du Gal pour les années 2016 et 2017. A ce jour, nous avons transmis tous les justificatifs possibles mais la rédaction des conventions attributives de subvention tardent. La Collectivité de Corse n'aurait pas transmis les données à l'organisme payeur (l'ODARC).

Plus inquiétant encore, la programmation des dossiers est impossible car à ce jour nous n'avons eu aucun retour des dossiers transmis à l'autorité de gestion pour instruction réglementaire.

Mesure	Nom du projet	Date dépôt Du dossier	Attente du GAL	Structure Compétente
19.2	Inventaire et diagnostic des sources et fontaines	02/02/18	Avis d'éligibilité de l'autorité de gestion	CdC
19.2	AMO portant sur la marché d'inventaire et géo-référencement des murs	16/07/18	Avis d'éligibilité de l'autorité de gestion	CdC
19.2	Jardins familiaux Migliani	25/07/18	Avis d'éligibilité de l'autorité de gestion	CdC
19.2	Jardin pédagogique du village de Galeria	09/08/18	Avis d'éligibilité de l'autorité de gestion	CdC
19.4	Fonctionnement du GAL 2016	04/12/17	Rédaction de la convention attributive de la subvention	Odarc
19.4	Fonctionnement du GAL 2017	04/12/17	Rédaction de la convention attributive de la subvention	Odarc
19.4	Fonctionnement du GAL 2018	04/12/07	Avis d'éligibilité de l'autorité de gestion	CdC
nc	Modification de la convention tripartite GAL/CTC/Odarc	28/06/18	Fiche action Coopération : Plan de financement passant à 100% au lieu de 80% et rajouter dans les dépenses éligibles les frais salariaux et de Restauration	CdC
			Fiche action fonctionnement du GAL : Rajouter les 15% de frais indirect et Taux d'aide publique à 100%	

Questionnaires SCoT : validation des supports de communication

Suite au partenariat avec l'agence de l'urbanisme et de l'énergie de la Corse pour finaliser le SCoT au plus près des réalités et des ambitions de la Balagne, deux questionnaires ont été élaborés à l'attention des entreprises et des citoyens de Balagne.

Ces deux questionnaires ont été soumis à tous les membres titulaires et suppléants du comité syndical du pays de Balagne le 26 juillet 2018. Aucune modification n'ayant été souhaitée, les deux questionnaires vont être diffusés, jusqu'au 30 septembre, de façon suivante :

Pour les deux questionnaires : insertion dans le Corse-Matin + diffusion d'une newsletter

Questionnaire entreprises : envoi par courriel quand on dispose de l'adresse + diffusion réseaux sociaux

Questionnaire citoyens : réseaux sociaux + diffusion Mairies (affichage, journaux municipaux) + PAM

Le projet d'encart presse est présenté. Le comité syndical souhaite en modifier le titre et remplacer « Appel à participation » par « Balanins, devenez acteurs de votre territoire ».

Changement du siège du PETR

Le Président rappelle que la commune de l'Île-Rousse a proposé de mettre à disposition du PETR des locaux situés au second étage de la mairie de l'Île-Rousse. Des travaux de rafraîchissement et d'aménagement sont prévus et à ce titre, le PETR avait déposé un dossier de demande de financement auprès de la Préfecture de Haute-Corse dans le cadre de la DETR, le 12 avril 2018. Il indique qu'un arrêté a été pris le 9 juillet 2018 pour le financement de cette action à hauteur de 60 % soit 41 959,20 € pour une dépense éligible de 69 932,00 €.

Nous restons dans l'attente de la proposition, par la commune de l'Île-Rousse, d'un projet de bail pour engager les travaux dans les meilleurs délais.

- ✓ Calendrier : réunion du 11 septembre 2018 à 9h00 pour la présentation de l'avant-projet de la voie verte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30

Fait à Cateri, le

Le Président, M. Paul LIONS

Liste des délibérations du comité syndical du jeudi 9 août 2018

Délibération n°2018/022	Reconduction de la PLREH 2018/2019
-------------------------	------------------------------------